

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON D'AUNEAU
 COMMUNE DE YERMIENONVILLE
 2 rue de Gallardon - 28130
 Tél : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie-yermienonville@wanadoo.fr
 Site internet : www.yermienonville.fr



Horaires d'ouverture au public :
 Lundi : de 9 h à 16 h 30
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Rousseau, Mme Coudray, M. Pivert, Mmes Loisel, Chupin, Antongiorgi, M. Feller (arrivée à 21h05)

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

Absents excusés : M. Bayon (pouvoir à M. Martin), Mme Chevallier, MM. Mabrouk, Gille (pouvoir à M. Feller).

Secrétaire de séance : Mme Chupin

1. SDE 28 : compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement : maintenance de l'éclairage public » ; conditions de prise en charge des consommations d'énergie électrique.

Le Conseil municipal confirme à l'unanimité que la commune, dans le cadre des compétences citées ci-dessus transférées au SDE 28, demeure en charge de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs de son choix et procède au paiement des consommations d'électricité correspondantes.

2. « Le Troquet de la Vallée » : choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de DIAGRAM ARCHITECTURE, sis à Maintenon, pour un taux d'honoraires de 7,80%, soit 18 720 € TTC (15 600 € HT) pour une tranche ferme de travaux estimés à 200 000 €.

3. Aménagement de places de stationnement rue de Gallardon : choix de l'entreprise.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise ETP MUSCI, sise à Châteauneuf en Thymerais, pour un montant de 8 198,60 € HT, soit 9 838,32 € TTC.

4. Budgets : décisions modificatives.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter les modifications suivantes au budget 2016 de la commune:

a) Section recettes d'investissement :

Article 13258 : - 167 500 €

Article 1322 : + 100 500 €

Article 1323 : + 100 000 €

Article 1641 : - 33 000 €

b) Section dépenses de fonctionnement :

Article 615231 : - 3 000 €

Article 657348 : + 3 000 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter les modifications suivantes au budget de l'assainissement 2016 :

Section de fonctionnement :

Article 61528 : - 96 €

Chapitre 023 : + 96 €

Section d'investissement :

Chapitre 021 : + 96 €

Article 1641 : + 96 €

5. Personnel : renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire.

Le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2017 pour les catégories de personnels CNRACL et IRCANTEC.

6. Personnel : réalisation du Document Unique.

Dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques professionnels et de la réalisation du document de synthèse dénommé Document Unique, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

7. Personnel : régime indemnitaire 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser pour 2017 :

- L'IAT au profit des agents de la filière technique : coefficient 7 maximum
- L'IFTS au profit de l'agent de la filière administrative : coefficient 5,9 maximum
- L'IEMP au profit des agents :
 - Filière administrative : coefficient 3 maximum
 - Filière technique : coefficient 1,5 maximum

8. Compte rendu des Syndicats et des Commissions

Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir

Monsieur Antongiorgi rend compte de l'assemblée générale du SDE28.

Un service « conseils énergétiques » est créé au sein du syndicat. Deux conseillers seront à la disposition des communes pour les aider dans leurs études de travaux de rénovations énergétiques.

Commission des Affaires Scolaires

Monsieur Destouches indique que la remise des prix aura lieu cette année à Houx.

SIVOM

La balade du Père Noël a été un franc succès.

SIRMATCOM

A partir du 1^{er} janvier 2017, le SIRMATCOM intégrera la Communauté des Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

9. Questions et affaires diverses

Service-public.fr

Monsieur Pivert indique que suite à un dysfonctionnement du site internet « service-public.fr », les demandes d'état civil (recensement, inscriptions sur les listes électorales...) ne sont pas transmises à la commune. Il demande aux habitants ayant eu recours à ce service de se rendre à la Mairie aux horaires des permanences afin de régulariser leur demandes, notamment en ce qui concerne les demandes d'inscription sur les listes électorales.

Séance levée à 22 h 05

Le Maire,

Bernard MARTIN



INFORMATIONS DIVERSES

ATTENTION ! DYSFONCTIONNEMENT DU SITE INTERNET « service-public.fr »

Les demandes d'état civil (inscriptions sur les listes électorales, recensement...) faites par sur le site « service-public.fr » ne sont pas transmises à la commune.

Si vous avez utilisé ce service, nous vous recommandons de joindre la mairie au 02 37 32 32 14 et/ou de vous rendre à la Mairie aux horaires des permanences pour régulariser vos demandes, notamment en ce qui concerne les demandes d'inscription sur les listes électorales.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales pour 2017 peuvent se présenter en mairie aux heures de permanences jusqu'au 31 décembre 2016. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Une permanence aura lieu exceptionnellement le **samedi 31 décembre 2016 de 10h00 à 12h00 uniquement** pour les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales.

DATES DES ELECTIONS EN 2017

Elections présidentielles

1^{er} tour : 23 avril 2017

2^{ème} tour : 7 mai 2017

Elections législatives

1^{er} tour : 11 juin 2017

2^{ème} tour : 18 juin 2017

RECENSEMENT CITOYEN

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français (garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics avant l'âge de 25 ans.

La démarche se fait à l'initiative du jeune, seul ou accompagné par l'un de ses parents. Il doit fournir une pièce d'identité justifiant de la nationalité française, du livret de famille tenu à jour et d'un justificatif de domicile.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2016 au 6 janvier 2017.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin : 14 janvier – 28 janvier – 11 février – 25 février

L'Agence Postale sera fermée du 26 au 31 décembre 2016.

FERMETURE DES DECHETERIES

Les déchèteries de SITREVA seront fermées entre Noël et le jour de l'an, soit **du samedi 24 décembre 2016 à 12 h 00 au dimanche 1^{er} janvier 2017 inclus**.

A partir du 2 janvier 2017, les déchèteries reprennent leurs activités aux jours et horaires habituels.

APPEL AUX DONS

Le regroupement pédagogique de Yermenonville-Houx est à la recherche de vidéoprojecteurs. Si vous possédez cet appareil (en état de fonctionnement) et que vous souhaitez vous en débarrasser, contactez la directrice du regroupement pédagogique.

Si vous possédez des jouets (en bon état) et que vous voulez vous en débarrasser, vous pouvez en faire don à la garderie périscolaire de Yermenonville. Les dons peuvent être déposés à la garderie (école Hélène Boucher) ou à la Mairie de Yermenonville).